Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/01/2025 - 1136 - 2017 B 00703 - 828 553 867 - KT IMMO

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2022

Désignation de l'entreprise : EURL KT IMMO — 9 AVENUE GENERAL DE GAULLE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

SIRET : 8 2 8 5 5 3 8 6 7 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122021 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122020 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	2 866	030 1 251	1 615	2 188
	Immobilisations financières* (1)		040		042		
	Total I (5)		044	**2 866**	048 **1 251**	**1 615**	**2 188**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	64 762	070	64 762	24 000
		Autres * (3)	072	4 335	074	4 335	2 518
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	27 351	086	27 351	22 763
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	**96 448**	098	**96 448**	**49 282**
	Total général (I + II)		110	**99 314**	112 **1 251**	**98 063**	**51 470**

PASSIF

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126 100	100
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134 29 208	26 466
	Résultat de l'exercice	136 **7 047**	**2 743**
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142 **37 355**	**30 308**
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166 150	144
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 25 648)	172 60 558	21 017
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176 **60 708**	**21 161**
	Total général (I + II + III)	180 **98 063**	**51 470**

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: EURL KT IMMO — Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122021 (1)	Exercice N-1 clos le 31122020 (2)							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210								
	Production vendue biens		215	214								
	Production vendue services *		217	218	109 793	76 058						
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222								
	Production immobilisée *			224								
	Subventions d'exploitation reçues			226	5 920	14 327						
	Autres produits			230	1	1						
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	**115 714**	**90 386**						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234								
	Variation de stock (marchandises) *			236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240								
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	22 502	22 403						
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	665	244	5 216	664						
	Rémunérations du personnel *			250	60 000	44 473						
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	20 240	19 528						
	Dotations aux amortissements *			254	573	574						
	Dotations aux provisions			256								
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		2						
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260										
	Total des charges d'exploitation (II)			264	**108 531**	**87 643**						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	**7 183**	**2 743**						
PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280								
	Produits exceptionnels (IV)			290								
	Charges financières (V)			294								
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI) 300	136							
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348										
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	**7 047**	**2 743**						
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	**7 047**	314						
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318								
	Provisions non déductibles *			322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324								
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC * 248		330	136					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999								
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997						
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quindecies)	138		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992				
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993				
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127							
	dont divers * — Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641		350	5 920	
	dont divers * — Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647				
	dont divers * — Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	**1 263**	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)					356						
	Déficits antérieurs reportables : * 11 584 dont imputés sur le résultat :							360	1 263			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

KT IMMO

Société à Par Action Simplifiée Unipersonnelle au Capital de 1 000 €

Siège Social : 9, Avenue Général de GAULLE
13 220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

AIX EN PROVENCE 828 553 867

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Monsieur Kévin TORTOSA, président de la SASU KT IMMO, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

1- SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'exercice 2021 n'a pas été marqué par des évènements significatifs.

2- EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

3- ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

4- EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Des perspectives d'accroissement de notre chiffre d'affaires sont attendues. Nous nous attacherons à mieux maîtriser nos coûts afin d'améliorer notre résultat d'exploitation.

5- EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 :	
Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à :	109 793 €
Le total des produits d'exploitation s'élève à :	115 714 €
Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à :	108 531 €
Le résultat d'exploitation ressort à :	2 743 €
Le résultat financier est de :	7 183 €
Le résultat exceptionnel est de :	- 136 €
L'impôt sur les sociétés est de :	0 €
Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par un **bénéfice** de :	**7 046,91 €**
Au 31 Décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à :	98 063 €

6- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

7- AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **7 046,91 €** de la manière suivante :

- Report à Nouveau soit **7 046,91 €**

8- RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes versées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES	REFACTION
Exercice 2018	Néant	Néant
Exercice 2019	Néant	Néant
Exercice 2020	Néant	Néant

9 REMUNERATION DE LA GERANCE

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de la rémunération du président qui s'élève pour l'exercice 2021 à **60 000** euros.

10- DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal pour **136 €.**

11- CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président

Monsieur Kévin TORTOSA



KT IMMO

Société à Par Action Simplifiée Unipersonnelle au Capital de 1 000 €

Siège Social : 9, Avenue Général de GAULLE
13 220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

AIX EN PROVENCE 828 553 867

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 15 JUIN 2022

L'An Deux Mille vingt-deux et le quinze juin, au siège social,

Monsieur TORTOSA Kevin demeurant 9, Avenue du Général de Gaulle - 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES.
MARSEILLE Propriétaire de la totalité des 1000 actions de 1 € composant le capital social de la SASU KT IMMO, Associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de président de la Société, Monsieur Kévin TORTOSA, président, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Ratification de la rémunération de la présidence.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un **bénéfice** de **7 046,91 €** et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **7 046,91 €**de la manière suivante :

- Au report à Nouveau soit **7 046,91 €**

L'associé unique prend acte que sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes	Autres revenus	Revenus non éligible à l'abattement
Exercice 2020	Néant	Néant	Néant
Exercice 2019	Néant	Néant	Néant
Exercice 2018	Néant	Néant	Néant

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'une convention de compte courant visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Monsieur Kévin TORTOSA est titulaire dans la société du compte courant ouvert sous le n° 45510000 dont le solde s'élevait à **25 647,74 €** à la clôture de l'exercice.

QUATRIEME DECISION

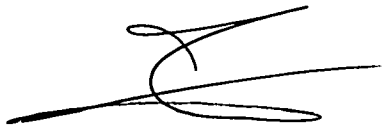
L'associé unique décide de ratifier la rémunération brute allouée à la présidence au cours de l'exercice pour un montant global de **60 000 €.**

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et reproduit sur le registre de ses décisions.

Le Président
Monsieur Kévin TORTOSA



KT IMMO

Société à Par Action Simplifiée Unipersonnelle au Capital de 1 000 €

Siège Social : 9, Avenue Général de GAULLE
13 220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

AIX EN PROVENCE 828 553 867

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE EN DATE DU 15 JUIN 2022

ASSOCIES (Nom, prénoms, adresse)	ACTIONS	VOIX	MANDATAIRES	SIGNATURES
M. Kévin TORTOSA 9, Avenue Général de GAULLE 13 220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	1000	1000		
TOTAL	1000	1000		

Le Président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, totalisant 1000 actions ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 1000 voix.

Le Président
Monsieur Kévin TORTOSA

